

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 196-117-1906 nommant un Secrétaire Archiviste du Conseil d'Administration .

n° 196-117-1906

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
9 juillet 1906

Numéro JO
n° 117 du 01/08/1906

Date du numéro
1 août 1906

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté en date du 7 juillet 1906 nommant commissaire de police M. Faivre, administrateur-adjoint de 3^e classe des Colonies

Vu l'arrêté du 7 juillet 1906, chargeant M. L'assaigne, commis de 1^{re} classe des Affaires indigènes des fonctions de Procureur de la République près les Tribunaux de la Côte Française des Somalis

Vu les nécessités du service ;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— M. Bellot, commis de 3^e classe des Secrétariats généraux, remplira les fonctions de secrétaire-archiviste du Conseil d'Administration et du Contentieux administratif, en remplacement de M Séré, commis des Affaires indigènes qui en avait été chargé à titre provisoire. Art. 2. — M. Bellot, commis de 3^e classe des Secrétariats généraux, aura droit à une indemnité de 1000 francs qui sera imputée au

chapitre 2, art. 1. § 1 du Budget local. Art. 3. — Le présent arrêté qui aura son effet à compter du 9 Juillet 1905 inclus, sera publié, enregistré et communiqué partout où besoin sera.

P. PASCAL.